



LETTRÉ DE CONSULTATION

MARCHÉ SIMPLIFIÉ POUR LES PRESTATIONS ENTRE 5 001 € HT ET 59 999 € HT (MAPA)

**Objet : Etude préalable à la reconduction du Plan Local pour
l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur le territoire de la Métropole
Rouen Normandie**

La procédure de passation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il vous est demandé de nous retourner les documents suivants avant 28/10/2026 à 16h00 :

Libellés
Le marché simplifié valant cahier des charges et son annexe
Le DC1 Lettre de candidature à jour
Le DC2 Déclaration du candidat individuel
Mémoires technique et environnemental
Vos attestations fiscales et sociales à jour
L'attestation à jour de la liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France, ou l'attestation sur l'honneur indiquant que la société n'emploie pas de salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France
Votre attestation d'assurance à jour
Le RIB
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) – seul le montant total est contractuel

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil, à l'adresse URL suivante : <https://www.mpe76.fr>.

- **Critères d'attribution**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Montant des prestations apprécié au regard du montant total en € TTC du marché simplifié valant cahier des charges	30 %
Valeur technique de l'offre appréciée selon les critères exposées ci-après	60%

Performances en matière de protection de l'environnement	10 %
--	------

○ Prix des prestations

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Montant total des prestations en € TTC du marché simplifié valant cahier des charges

Les offres seront notées sur 10, selon le calcul suivant :

Notation globale de l'offre A : (montant total des prestations, de l'offre la moins disante x 10) / montant total de l'offre A

○ Valeur technique

Notation du critère valeur technique jugé sur la base du Mémoire Technique remis par le soumissionnaire et établi selon les sous-critère suivants :

- Sous-critère 1 : la pertinence des moyens humains mobilisés pour la prestation (*examinée au regard de la présentation des qualifications, expériences et domaines d'expertises des intervenants et intervenantes ; l'organisation de l'équipe dédiée et la désignation d'un interlocuteur privilégié avec l'équipe de la Métropole Rouen Normandie ; la cohérence avec la méthodologie et le déroulé technique proposé par le candidat.*)

Ainsi, le sous critère «pertinence des moyens humains mobilisés pour la prestation» sera noté sur 10 avec un coefficient de 1.

- Sous-critère 2 : la pertinence de la méthodologie d'évaluation proposée (*examinée au regard des réponses apportées aux enjeux de l'évaluation ; de la méthode de collecte et d'analyse des données statistiques ; de la méthode d'analyse qualitative en termes de résultats et d'impacts ; de la façon de prendre en compte l'ensemble des parties prenantes au projet PLIE ; du calendrier proposé pour la réalisation de la phase 1 ; de la cohérence des temps passés sur les étapes proposées ; de la description des livrables proposés et leur clarté*)

Ainsi, le sous critère «pertinence de la méthodologie d'évaluation proposée» sera noté sur 10 avec un coefficient de 1.

- Sous-critère 3 : la pertinence de la méthodologie d'élaboration de scénarii proposée (*examinée au regard de la méthode prospective décrite ; des enjeux identifiés ; de la prise en compte des parties prenantes et de leurs contraintes ; de la cohérence des temps passés sur les étapes proposées ; de la description des livrables proposés et leur clarté, notamment en termes d'impacts et de préconisations*).

Ainsi, le sous critère «pertinence de la méthodologie d'élaboration de scénarii» sera noté sur 10 avec un coefficient de 1.

Chaque sous-critère sera noté sur 10 de la manière suivante :

- Très satisfaisant : 9 ou 10,
- Satisfaisant : 7 ou 8,
- Moyennement satisfaisant : 5 ou 6,
- Peu satisfaisant : 3 ou 4,
- Insatisfaisant : 1 ou 2,
- Non renseigné : 0

Chaque note sur 10 sera ensuite pondérée selon le coefficient indiqué pour chaque sous critère.

La notation se fera par l'intermédiaire de sous critères. Pour chaque sous-critère, une note sur 10 sera allouée. Cette note sera ensuite pondérée par l'application d'un coefficient multiplicateur pour obtenir une note totale sur 10.

Enfin, cette note totale sera pondérée 60 % pour obtenir la note finale du critère « valeur technique ».

En cas d'égalité, c'est la meilleure note du critère « Valeur technique » qui ordonnera le classement.

○ Performances en matière de protection de l'environnement

*Pour rappel, dans le cadre du CCAG **Fournitures Courantes et Services**, applicable au présent marché, le domaine de la clause environnementale prévue dans le marché simplifié est le suivant : **Livraison, transport et déplacement***

Notation du critère « performances en matière de protection de l'environnement » jugé sur la base des éléments transmis par le soumissionnaire et établi selon le sous-critère suivant :

- Qualité et pertinence des mesures proposées par le candidat pour répondre aux exigences environnementales **relatives aux livraisons, aux transports et aux déplacements nécessaires à l'exécution de ce marché, en vue d'en réduire les impacts environnementaux**, appréciées au regard des engagements présentés ainsi que des justificatifs, attestations ou tout autre élément produit à l'appui de ces mesures.

Les éléments transmis dans l'offre permettront notamment d'apprécier :

* leur adéquation avec l'objet du marché et la partie la plus impactante du cycle de vie des produits ou prestations concernées ;

* les modalités de mise en œuvre de ces mesures dans le cadre de l'exécution de ce marché ;

* les solutions proposées en matière d'optimisation des livraisons et déplacements, de mutualisation des flux, de choix des modes de transport ou de recours à de véhicules à faibles émissions, lorsque cela est pertinent ;

* les moyens humains, matériels et organisationnels ou techniques mobilisés ;

* les justificatifs, attestations, bilans des émissions de gaz à effet de serre, éléments de reporting, procédures internes, plan de mobilité, certificats d'immatriculation des véhicules, ou tout autre élément que le candidat juge pertinent pour démontrer sa capacité à mettre en œuvre les mesures proposées.

Les éléments demandés ci-dessus ne constituent pas des exigences minimales de conformité, mais des axes d'analyse qui serviront à noter la qualité de la proposition du candidat.

Les éléments fournis dans l'offre pourront servir de référence lors du suivi de l'exécution du marché.

La note finale du critère sera donnée sur 10 de la manière suivante :

- Très satisfaisant : 9 ou 10,
- Satisfaisant : 7 ou 8,
- Moyennement satisfaisant : 5 ou 6,
- Peu satisfaisant : 3 ou 4,
- Insatisfaisant : 1 ou 2,
- Renseignement sans lien avec le critère mentionné : 0

En l'absence de justificatif valable, la note pourra être dégradée jusqu'à 3 points maximum.

• Négociation

Compte tenu de la nature de la présente procédure de consultation, après examen des offres, le pouvoir adjudicateur invitera tous les candidats à négocier sur la base de leur offre sauf ceux qui auront remis des offres inappropriées ou anormalement basses.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.